

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Saint-Irénée  
Comté de Charlevoix**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 6 juillet 2009 à la salle des délibérations, soit à 19h30.

Conseillers (ères) présents (es): Mme Evelyne Moisan, M. Roberto Audet, M. Jacques Morin, M. Gérald Pilote, M. Michel Gauthier, M. Angelo Gauthier, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreault.

Est également présente, Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Prière et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Adoption des comptes
- 3- Acceptation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2009
- 4- Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2009
- 5- Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2009
- 6- Soumission «Contrat de déneigement»
- 7- Annulation de soldes résiduaire
- 8- Remboursement de taxes
- 9- Inscription au colloque de l'ADMQ
- 10- Changement de date de la séance ordinaire d'octobre 2009
- 11- Mandat à Heenan Blaikie Aubut, avocat
- 12- Refonte de numéros civiques à l'entrée du Ruisseau-Jureux
- 13-A Refinancement d'emprunt au montant de 362 300\$
- 13-B Refinancement d'emprunt au montant de 362 300\$
- 14- Avis de motion (Règlement relativement à la prévention des incendies)
- 15- États comparatifs
- 16- Avis de motion (Amendement au règlement de zonage)
- 17- Recommandation de paiement # 2 «Projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable»
- 18- Dépôt des indicateurs de gestion 2008
- 19- Rapport de comités
- 20- Varia (ouvert) - Récupération des enseignes de la Municipalité
- 21- Période de questions allouée aux contribuables
- 22- Ajournement de l'assemblée

**2009-07-01      PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

La prière est suivie de l'acceptation de l'ordre du jour sur proposition de M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers et ce, en laissant le varia ouvert.

**2009-07-02      ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes (comptes à payer # C900306 au C900375 et les salaires du mois de mai pour un montant de 393 375.74\$), présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

**2009-07-03      ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2009**

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2009, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.

**2009-07-04      ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2009**

Il est proposé par M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2009, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.

**2009-07-05**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2009**

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2009, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.

**2009-07-06**

**SOUSSION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

**Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le 6 juillet 2009 en présence de Monsieur Guillaume Harvey de Aurèle Harvey & Fils inc.**

Attendu que la Municipalité de Saint-Irénée a procédé à l'ouverture des soumissions du contrat de déneigement le 6 juillet 2009 à 11h00;

Attendu que trois soumissionnaires ont répondu à notre demande, soit:

- Béton Dallaire 468 995.37\$ (3 ans) et 781 658.95\$ (5 ans)
- Fernand Harvey & Fils 677 067.54\$ (3 ans) et 1 151 315.74\$ (5 ans)
- Aurèle Harvey & Fils 602 752.50\$ (3 ans) et 1 015 875.00\$ (5 ans);

En conséquence, une décision sera prise à une séance ultérieure.

**2009-07-07**

**ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES**

Attendu que la municipalité de Saint-Irénée a entièrement réalisé l'objet du règlement dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a eu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par Mme Evelyne Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-Irénée modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne

«subvention» de l'annexe. Le protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Irénée informe le ministère des Affaires municipales et des Régions que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe.

Que la municipalité de Saint-Irénée demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et des Régions.

Cette résolution annule la résolution # 2009-05-16.

**2009-07-08**                    **REMBOURSEMENT DE TAXES**

Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser la somme de:

- 102.75\$ Guylaine Gauthier
- 112.90\$ Donald Gauthier
- 569.52\$ Nicole Gagné
- 164.98\$ Maurice Girard
- 7.08\$ Marie-Josée Caron & Cristine Pilote
- 20.84\$ David Gagné
- 397.76\$ Frédéric Fortin

De plus, la somme de 500\$ sera versée à Messieurs Gérald Pilote et René Gauthier ainsi qu'à Madame Louise Pilote concernant les tranchées d'asphalte dans le rang Saint-Pierre.

**2009-07-09**                    **INSCRIPTION AU COLLOQUE DE L'ADMQ**

Il est proposé par Mme Evelyne Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au colloque de l'ADMQ les 10 et 11 septembre 2009 qui aura lieu à l'Hôtel Roquemont à St-Raymond de Portneuf au coût de 90\$. Attendu que les frais de déplacement et de repas sont à la charge de la municipalité.

**2009-07-10**                    **CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2009**

Attendu la période électorale 2009;

Attendu la modification à l'article 314.2 de la LERM qui fait en sorte que les membres du Conseil ne peuvent se réunir après le 2 octobre prochain;

En conséquence, il est proposé par M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire prévue le 5 octobre soit devancée au **1<sup>er</sup> octobre 2009**.

Qu'un avis public, à cet effet, soit affiché.

**2009-07-11**                    **MANDAT À HEENAN BLAIKIE AUBUT, AVOCATS**

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de retirer les trois plaintes adressées à monsieur Vital Lévesque dans les dossiers de

Cour 240-61-021963-099, 240-61-021964-097 et 240-61-021965-094.

En contrepartie, Monsieur Lévesque doit apposer le numéro civique 1485 et retirer le numéro civique 1515 de sa résidence du chemin du Ruisseau-Jureux et passer à la Municipalité afin d'obtenir une autorisation de la Municipalité. La directrice générale et le maire sont autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

De plus, la Municipalité mandate Heenan, Blaikie, Aubut à expédier lesdits documents à Monsieur Lévesque.

**2009-07-12**      **REFONTE DE NUMÉROS CIVIQUES À L'ENTRÉE DU RUISSEAU-JUREUX**

M. Michel Gauthier, conseiller, donne avis de motion pour la présentation d'un règlement qui portera le titre de Règlement concernant la refonte de numéros civiques à l'entrée du Ruisseau-Jureux.

**2009-07-13-A**      **REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT # 165-97 AU MONTANT DE 362 300\$**

Reporté à la séance d'ajournement du 27 juillet 2009.

**2009-07-13-B**      **REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT # 165-97 AU MONTANT DE 362 300\$**

Reporté à la séance d'ajournement du 27 juillet 2009.

**2009-07-14**      **AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES)**

M. Angelo Gauthier, donne avis de motion pour la présentation d'un règlement intitulé «Règlement # 274-2009 relatif à la prévention des incendies».

**2009-07-15**      **ÉTATS COMPARATIFS**

La directrice générale dépose un état comparatif au 30 juin 2009. Il compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant réalisés jusqu'au dernier jour du mois de juin et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante ce celui-ci. Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que déposé.

**2009-07-16**      **AVIS DE MOTION (AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE)**

M. Michel Gauthier, donne avis de motion pour la présentation d'un règlement qui portera le titre de «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 106, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 105 et le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'apporter diverses modifications ainsi que le règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'ajouter les normes concernant la gestion de la plantation, de la conservation et de l'abattage d'arbre (s), ainsi que l'ajout de la procédure pour l'obtention d'un certificat au règlement sur les permis et certificats.

**2009-07-17**      **RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2 «PROJET DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE»**

Il est proposé par Mme Evelyne Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation de paiement # 2 au montant de 198 828.08\$ aux Entreprises G.N.P. inc. reçu de la firme BPR dans le dossier de projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

C.c.      Monsieur Louis Bourque, BPR

**2009-07-18**      **DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2008**

La directrice générale fait le dépôt des indicateurs de gestion 2008.

**2009-07-19**      **RAPPORT DE COMITÉS**

Evelyne Moisan: Le comité de la bibliothèque pense améliorer le système informatique de la biblio.

Michel Gauthier: Le tournoi de familles (balle donnée) aura lieu les 10 -11 et 12 juillet prochain.

**2009-07-20**      **RÉCUPÉRATION DES ENSEIGNES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de deux personnes qui ont manifesté leur intérêt pour obtenir les anciennes enseignes aux entrées de la municipalité pour la modique somme de 1.00\$.

**2009-07-21**      **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

Voici quelques questions posées par des contribuables:

- Que fait-on avec la résidence de Monsieur Jean-Claude Tremblay située à l'entrée de la rue de la Rivière?\_\_
- La municipalité communiquera avec le ministère des Transports afin qu'il coupe les rosiers près du pont ainsi que le foin le long de la 362 et la réparation des trous dans le pont;
- Les roulotte qui stationnent le long de la Route 362 (le long de la plage);
- Est-ce que c'est Monsieur Vital Lévesque qui a demandé à ce que son numéro civique soit changé ou c'est la municipalité qui a décidé et la municipalité avait-t-elle le droit de donner une lettre ou un chiffre à son ancien numéro;
- La plage pourrait être nettoyée avec le VTT ou autre.

**2009-07-22**      **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ajournée au 27 juillet 2009 à 19h00 sur proposition de M. Gérald Pilote.

---

Monsieur Pierre Boudreault,  
Maire

---

Madame Marie-Claude Lavoie,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-Irénée**  
**Comté de Charlevoix**

Séance d'ajournement du Conseil municipal, tenue le 27 juillet 2009 à la salle des délibérations, soit à 19h00.

Conseillers (ères) présents (es): Mme Evelyne Moisan, M. Jacques Morin, M. Gérald Pilote, M. Michel Gauthier, M. Angelo Gauthier, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreault.

Absence: M. Roberto Audet.

Est également présente, Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## ORDRE DU JOUR

- 6- Soumission du contrat de déneigement
- 12-A Refonte des numéros civiques à l'entrée du Ruisseau-Jureux
- 13-A Refinancement de l'emprunt # 165-97 au montant de 362 300\$
- 13-B Refinancement de l'emprunt # 165-97 au montant de 362 300\$
- 24- Levée de l'assemblée

Sur proposition de M. Angelo Gauthier, la séance du 6 juillet 2009 se poursuit. Il est présentement 19h00.

### 2009-07-06 SOUSSION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Reporté à une séance ultérieure.

### 2009-07-12-A REFONTE DE NUMÉROS CIVIQUES À L'ENTRÉE DU RUISSEAU-JUREUX

M. le Maire informe les citoyens que la Municipalité procédera à la refonte des numéros civiques à l'entrée du chemin du Ruisseau-Jureux jusqu'à la propriété de Monsieur Vital Lévesque inclusivement.

Les numéros civiques existants seront remplacés par les suivants, soit:

1501	pour le	1415	1502	" "	1400
1503	" "	1425	1504	" "	1420
1505	" "	1435	1507	" "	1445
1509	" "	1465	1511	" "	1455
1513	" "	1475	1513-A	" "	1485

Une lettre enregistrée sera expédiée à chaque propriétaire afin qu'il appose leur signature sur la demande de certificat d'autorisation ( obtenir ou modifier un numéro civique).

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la résolution ci-haut, tel que lu par la directrice générale.

**L'avis de motion (# 2009-07-12) passé à la séance antérieure devient nulle étant donné qu'elle est remplacée par cette résolution.**

### 2009-07-13-A REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT # 165-97 AU MONTANT DE 362 300\$

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu unanimement:

QUE la Paroisse de Saint-Irénée accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt de 362 300 \$ par **billet** en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 165-97, au prix de **98,073**, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

29 200 \$	2,00000%	5 août 2010
30 600 \$	2,15000%	5 août 2011
32 100 \$	3,00000%	5 août 2012
33 500 \$	3,50000%	5 août 2013
236 900 \$	3,80000%	5 août 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2009-07-13-B

**REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT # 165-97 AU MONTANT DE 362 300\$**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 165-97, la Paroisse de Saint-Irénée souhaite emprunter par billet un montant total de 362 300 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 362 300 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 165-97 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 5 août 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2010.</b>	<b>29 200 \$</b>
<b>2011.</b>	<b>30 600 \$</b>
<b>2012.</b>	<b>32 100 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>33 500 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>35 100 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>201 800 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Saint-Irénée émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 août 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro (s) 165-97, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été allouée à Monsieur Robert Gauthier afin de s'exprimer personnellement sur la refonte des numéros civiques à l'entrée du Ruisseau-Jureux à Saint-Irénée jusqu'au numéro civique 1485.

2009-07-24

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée se fait à 19h10 sur proposition de M. Angelo Gauthier.

---

Monsieur Pierre Boudreault,  
Maire

---

Marie-Claude Lavoie, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

